

**ACTE DE CESSION  
DE NUE-PROPRIÉTÉ DE PARTS SOCIALES  
SC 1100**

---

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**MONSIEUR THIBAUD BARRE,**  
né le 15 décembre 1983 à Nîmes,  
demeurant 1100 chemin de Font Escalières, 30000 Nîmes,  
de nationalité française,

Et

**MADAME CLEMENTINE BARRE,**  
née le 28 mars 1983 à Bagnols-sur-Cèze,  
demeurant 1100 chemin de Font Escalières, 30000 Nîmes,  
de nationalité française,

CI-APRES DENOMMES ENSEMBLE « LES CEDANTS »,

ET

**MONSIEUR AUGUSTE BARRE,**  
né le 21 janvier 2015 à Nîmes,  
demeurant 1100 chemin de Font Escalières, 30000 Nîmes,  
de nationalité française,

Et

**MONSIEUR JOSEPH BARRE,**  
né le 23 juin 2017 à Nîmes,  
demeurant 1100 chemin de Font Escalières, 30000 Nîmes,  
de nationalité française,

tous deux mineurs, représentés par leurs parents titulaires de l'autorité parentale,  
CI-APRES DENOMMES ENSEMBLE « LES CESSIONNAIRES »,

**IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIIT :**

La société « 1100 », société civile au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, dont le siège social est situé 1100 chemin de Font Escalières – 30000 Nîmes, est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

Les Cédants sont propriétaires de la totalité des parts sociales composant le capital social de ladite société.

Ils ont décidé de transmettre à titre onéreux la nue-propriété desdites parts sociales à leurs enfants, tout en conservant l'usufruit.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CESSION**

Les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires de droit, aux Cessionnaires qui acceptent :

- Monsieur Thibau BARRE à Monsieur Auguste BARRE,  
La nue-propriété de cinquante (50) parts sociales numérotées de 1 à 50 ;
- Madame Clémentine BARRE à Monsieur Joseph BARRE,  
La nue-propriété de cinquante (50) parts sociales numérotées de 51 à 100.

**ARTICLE 2 – PRIX DE CESSION ET ÉVALUATION**

La valeur de la pleine propriété des parts sociales est fixée à 1 000 euros. En effet, la société 1100 ne détient que 10 % des parts sociales d'une société SCI LE CAB, récente (202) et endettée, dont la valorisation (pour 100 % des parts) est de 1.000 €.

En conséquence les Parties conviennent de retenir la valeur nominale pour la valorisation des parts de la SC 1100.

Conformément aux dispositions de l'article 669 du Code général des impôts, la valeur de la nue-propriété est déterminée en fonction de l'âge de l'usufruitier et correspond à quarante pour cent (40 %) de la valeur de la pleine propriété.

En conséquence, la valeur totale de la nue-propriété est fixée à la somme de quatre cents euros (400 €), soit :

- 200 euros pour la nue-propriété acquise par Monsieur Auguste BARRE ;
- 200 euros pour la nue-propriété acquise par Monsieur Joseph BARRE.

Le prix est payé comptant ce jour, ce que les Cédants reconnaissent expressément.

### ARTICLE 3 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE JOUISSANCE

Le transfert de propriété de la nue-propriété interviendra à la date des présentes.  
L'usufruit des parts demeure attaché aux Cédants jusqu'à son extinction.

### ARTICLE 4 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Les Cédants déclarent :

- être pleinement propriétaires des parts cédées ;
- que lesdites parts sont libres de toute sûreté, nantissement ou restriction ;
- que la société n'est pas en état de cessation des paiements.

### ARTICLE 5 – AGRÉMENT

La présente cession a été autorisée par décision unanime des associés conformément aux statuts.

### ARTICLE 6 – FRAIS ET FORMALITÉS

Tous frais, droits et honoraires résultant des présentes seront supportés par les Cessionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour accomplir l'ensemble des formalités légales et de publicité.

FAIT A NIMES, LE 26 DECEMBRE 2025.

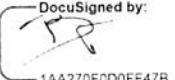
#### LES CEDANTS :


DocuSigned by:  
  
1AA270F0D0FF47B...  
**THIBAUD BARRE**

DocuSigned by:  
  
8BD0D4D90FBF4F2...  
**CLEMENTINE BARRE**


#### LES CESSIONNAIRES :

**P/ AUGUSTE BARRE  
THIBAUD BARRE  
CLEMENTINE BARRE**

DocuSigned by:  
  
1AA270F0D0FF47B...

DocuSigned by:  
  
8BD0D4D90FBF4F2...

**P/ JOSEPH BARRE  
CLEMENTINE BARRE  
THIBAUD BARRE**

DocuSigned by:  
  
1AA270F0D0FF47B...

DocuSigned by:  
  
8BD0D4D90FBF4F2...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
NIMES  
Le 29/12/2025 Dossier 2025 0007/4266, référence 3004P01 2025 A 03422  
Entregistrement : 25 € Penalités : 0 €  
Total liquide : Vingt-cinq Euros  
Montant reçu : Vingt-cinq Euros